

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) AUD BBSW FLOATER NOTE 2017

FLASH
INVEST

Janvier 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



5 ans



Émission en dollar
australien (AUD)
Risque de change



Droit au remboursement
à 100% du capital en
AUD à l'échéance



20 coupons
trimestriels variables
en AUD, compris entre
5,50% et 8% (taux
bruts sur base
annuelle)



Profil dynamique à
agressif

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) AUD BBSW FLOATER NOTE 2017** (en abrégé **BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017**) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution du sous-jacent et à rembourser au minimum le capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le capital investi.

Émise en dollar australien, la **BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument de dette, notamment via une familiarisation avec les taux d'intérêt, et plus particulièrement le taux AUD BBSW à 3 mois, ainsi qu'avec les fluctuations de change, et plus particulièrement de la parité EUR/AUD. Le taux AUD BBSW (Bank Bill Swap) est un taux interbancaire de référence à l'échelle internationale (voir en page 3).

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 5 ans.
- ✓ Obligation structurée émise en dollar australien (AUD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en AUD vers l'EUR.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital en AUD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à un coupon trimestriel en AUD compris entre un minimum de 5,50% et un maximum de 8% (taux bruts sur base annuelle) en fonction du niveau du taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante.
- ✓ Le coupon trimestriel brut est égal au taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante, augmenté de 1,00% (sur base annuelle).
- ✓ Profil d'investisseur: dynamique à agressif.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 20 janvier à 9 h au 20 février 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Pour l'investisseur convaincu d'un redressement du taux court et du dollar australiens

Les importantes inondations qui ont frappé l'Australie au début de l'année dernière ont fait chuté son PIB au premier trimestre 2011. Grâce à une grande souplesse monétaire, à une discipline fiscale rigoureuse, permettant de maintenir la dette publique à un faible niveau, et à la solidité de ses institutions politiques et sociales, l'Australie s'est vite remise sur pied et a récupéré une note AAA accordée par Fitch dès novembre 2011. La reprise devrait se renforcer alors que le pays continue de bénéficier d'une situation géographique favorable et d'une conjoncture économique dopée par le cours des matières premières.

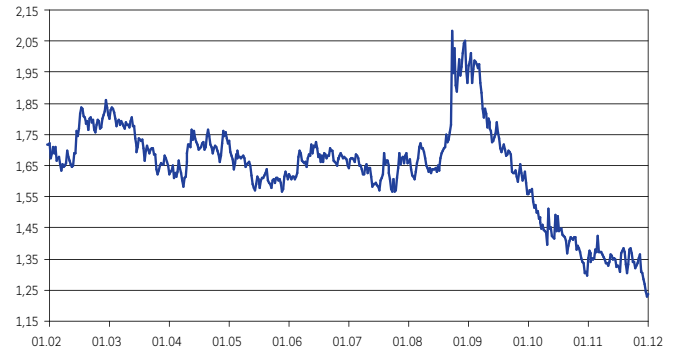
La perspective d'une économie australienne plus résistante que celle de la zone euro pourrait

- favoriser un redressement des taux courts plus rapide en Australie qu'en Europe;
- soutenir le dollar australien contre l'euro mis sous pression par les nombreuses incertitudes entourant la problématique de la dette et ses répercussions sur la croissance économique européenne.

(Source: BNP Paribas Fortis)

Évolution de la parité EUR/AUD sur les 10 dernières années

Au 17 janvier 2012, 1 EUR valait 1,237 AUD



Source: Bloomberg (données arrêtées au 17 janvier 2012)

La **BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017** offre à l'investisseur particulier la possibilité de viser ces deux tendances potentielles d'une manière originale.

Grâce à la BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017,

- ✓ vous bénéficiez d'un coupon trimestriel en AUD qui vous offre un revenu récurrent et permet une réaction à l'évolution du taux court australien plus rapide que via un coupon annuel,
- ✓ vous êtes protégé contre une éventuelle baisse du taux AUD BBSW à 3 mois grâce au plancher de 5,50%,
- ✓ vous le suivez à la hausse jusqu'à un maximum de 8% (taux brut sur base annuelle) s'il se met à grimper plus vigoureusement,
- ✓ votre coupon brut (sur base annuelle) est calculé comme suit: niveau du taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante + 1,00%, et
- ✓ enfin, vous pouvez profiter d'une éventuelle appréciation du dollar australien vis-à-vis de l'euro.



Taux AUD BBSW à 3 mois

Le taux AUD BBSW (Bank Bill Swap) est un taux interbancaire souvent utilisé, à l'échelle internationale, comme taux de référence dans le cadre des obligations à taux flottants et d'autres instruments financiers à taux variables. Il correspond au taux moyen auquel les banques domestiques australiennes se prêtent de l'argent entre elles. Comme son nom l'indique, le taux AUD BBSW à 3 mois vise une échéance de 3 mois.

Le graphique ci-contre illustre l'évolution, depuis janvier 2000, du taux AUD BBSW à 3 mois et de ce même taux augmenté de 1,00%, par rapport au plancher de 5,50% et au plafond de 8%.

Au 17 janvier 2012, le taux AUD BBSW à 3 mois se situait à 4,39%. L'Australian Financial Markets Association publie le taux AUD BBSW à 3 mois (MID) officiel chaque jour à 10h10 (heure de Sydney).

Vous pouvez suivre la valeur du taux AUD BBSW à 3 mois (MID) sur le site: <http://www.afma.com.au/data/bbsw.html>



Source des données historiques relatives au taux AUD BBSW à 3 mois: Bloomberg (au 17 janvier 2012)

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



20 coupons trimestriels en AUD compris entre 5,50% et 8% (taux bruts sur base annuelle)

La BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017 donne droit

- ✓ **au remboursement à 100% du capital en AUD à l'échéance** (sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant);
- ✓ **à la distribution d'un coupon trimestriel en AUD** compris entre 5,50% et 8% (taux bruts sur base annuelle) et calculé comme suit: **niveau du taux AUD BBSW à 3 mois** à la date d'observation correspondante (voir tableau ci-dessous) **+ 1,00%**. Concrètement, le coupon trimestriel brut effectivement distribué sera compris entre un minimum de 1,375% et un maximum de 2%.



Risque de change

Cette obligation structurée étant émise en dollar australien (AUD), tant la valeur nominale que les coupons distribués sont soumis au risque de change. À l'échéance, l'investisseur pourrait recevoir un montant en euros inférieur au montant en euros initialement investi.

Dates d'observation et de paiement des 20 coupons

Date d'observation	Période d'intérêt		Date de paiement
	Début	Fin	
27/02/2012	27/02/2012	27/05/2012	29/05/2012
25/05/2012	27/05/2012	27/08/2012	27/08/2012
27/08/2012	27/08/2012	27/11/2012	27/11/2012
27/11/2012	27/11/2012	27/02/2013	27/02/2013
27/02/2013	27/02/2013	27/05/2013	28/05/2013
27/05/2013	27/05/2013	27/08/2013	27/08/2013
27/08/2013	27/08/2013	27/11/2013	27/11/2013
27/11/2013	27/11/2013	27/02/2014	27/02/2014
27/02/2014	27/02/2014	27/05/2014	27/05/2014
27/05/2014	27/05/2014	27/08/2014	27/08/2014
27/08/2014	27/08/2014	27/11/2014	28/11/2014
27/11/2014	27/11/2014	27/02/2015	27/02/2015
27/02/2015	27/02/2015	27/05/2015	27/05/2015
27/05/2015	27/05/2015	27/08/2015	27/08/2015
27/08/2015	27/08/2015	27/11/2015	27/11/2015
27/11/2015	27/11/2015	27/02/2016	29/02/2016
26/02/2016	27/02/2016	27/05/2016	27/05/2016
27/05/2016	27/05/2016	27/08/2016	29/08/2016
26/08/2016	27/08/2016	27/11/2016	28/11/2016
25/11/2016	27/11/2016	27/02/2017	27/02/2017



Détermination du coupon trimestriel

Le taux (brut sur base annuelle) du coupon trimestriel (en AUD) est fixé sur base du niveau du taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation précédant la période d'intérêt.

**Coupon brut trimestriel en AUD (taux brut sur base annuelle) =
AUD BBSW 3 mois + 1,00%**

Il est calculé comme suit: niveau du taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante, majoré de 1,00%.

Tableau récapitulatif des coupons potentiels (en AUD) et exemples			
Niveau du taux AUD BBSW 3 mois à la date d'observation	Inférieur à 4,50%	Compris entre 4,50% et 7%	Supérieur à 7%
Taux calculé = niveau du taux AUD BBSW 3 mois + 1%	Inférieur à 5,50%	Compris entre 5,50% et 8%	Supérieur à 8%
Taux brut (sur base annuelle) du coupon	5,50%	Exactement égal au taux calculé	8%
Taux brut du coupon effectivement distribué	1,375% (5,50%/4)	Taux calculé/4	2% (8%/4)
Exemples ¹	Supposons que le taux AUD BBSW 3 mois se situe à 4% le 25/05/2012. ➔ 4% + 1% = 5%. ➔ Le coupon brut payé ² le 27/08/2012 sera de 5,50% (sur base annuelle), soit 1,375% effectivement distribué ² .	Supposons que le taux AUD BBSW 3 mois se situe à 6% le 27/08/2013. ➔ 6% + 1% = 7%. ➔ Le coupon brut payé ² le 27/11/2013 sera de 7% (sur base annuelle), soit 1,75% effectivement distribué ² .	Supposons que le taux AUD BBSW 3 mois se situe à 8,50% le 27/02/2015. ➔ 8,50% + 1% = 9,50%. ➔ Le coupon brut payé ² le 27/05/2015 sera de 8% (sur base annuelle), soit 2% effectivement distribués ² .
Rendement actuariel brut à l'échéance sur base du prix d'émission de 101,25%	Compris entre 5,32% et 7,92%		

- Donnés à titre purement illustratif de la méthode de calcul du coupon trimestriel, les exemples repris ci-dessus ne préjugent pas de l'évolution future du taux AUD BBSW à 3 mois et ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.
- Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis et tenant compte du risque de change, la BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017 est destinée à l'investisseur présentant un profil **dynamique à agressif**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Vous trouverez plus d'infos sur les différents profils d'investisseur sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Le pour et le contre...

Avantages	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. • Droit à un coupon trimestriel en AUD compris entre 5,50% et 8% (taux bruts sur base annuelle). Tenant compte du prix d'émission (101,25%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 5,32% et un maximum de 7,92%. • Pour calculer le coupon trimestriel, le taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante est augmenté de 1,00%. • Protection contre une chute du taux AUD BBSW à trois mois Droit à un coupon trimestriel minimum de 5,50% (taux brut sur base annuelle) même si le calcul du coupon trimestriel donne un résultat inférieur. • Possibilité de suivre le taux AUD BBSW à trois mois à la hausse jusqu'à 7%, niveau donnant droit au coupon maximum de 8% (taux brut sur base annuelle). 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de change: cette obligation structurée est émise en dollar australien. Il existe donc un risque de change tant au niveau du remboursement du capital que du paiement des coupons. Ainsi, à l'échéance, l'investisseur pourrait recevoir un montant en euros inférieur au montant en euros initialement investi. • Risque de crédit: en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. • Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet instrument de dette. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale. • Risque de marché: le cours de cet instrument de dette peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt, et plus spécifiquement du taux court australien.



Documentation

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le **Prospectus** et à considérer la décision d'investir dans la BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017 à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risque".

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN)" de EUR 30.000.000.000, daté du 17 juin 2011 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **Supplément au Prospectus de base**, daté du 6 janvier 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 19 janvier 2012.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du prospectus de base sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

Garant: Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A1 (*negative outlook*) chez Moody's, AA- (*negative credit watch*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale de la coupure et souscription minimale: 2.000 AUD.
- Montant de l'émission: minimum 2 millions AUD et maximum 200 millions AUD.
- Code ISIN: XS0731078142 - Série 748.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance est invité à prendre contact avec son conseiller en agence. Dans des conditions normales de marché, le rachat des titres pourra intervenir et les ordres seront traités de gré à gré, le jour même de leur réception, avec une fourchette achat/vente de maximum 1%. Le prix de cet instrument de dette peut être volatil. Pour une information plus détaillée sur les frais relatifs au rachat des titres, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.
- Sous-jacent: AUD BBSW à 3 mois.



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis et tenant compte du risque de change, cette obligation structurée est destinée à l'investisseur présentant un profil **dynamique à agressif**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.



Durée

Date d'émission et de paiement: 27 février 2012.

Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale.

Date d'échéance: 27 février 2017, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en AUD à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

Droit à un coupon trimestriel en AUD compris entre un minimum de 5,50% et un maximum de 8% (taux bruts sur base annuelle) et calculé comme suit: taux AUD BBSW à 3 mois à la date d'observation correspondante + 1,00%. Tenant compte du prix d'émission (101,25%), le rendement actuariel brut sera compris entre un minimum de 5,32% et un maximum de 7,92%.

Dates d'observation du taux AUD BBSW à 3 mois, périodes d'intérêt et dates de distribution des coupons: voir tableau en page 3.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,25%

- Commission de placement unique de 1,25%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum, perçue chaque année par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si la cotisation supplémentaire a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire auront un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB) selon la nouvelle législation fiscale

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (avec un maximum de 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est détaillée en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante quant au profil de risque et/ou à la valeur de la BP2F AUD BBSW FLOATER NOTE 2017 via le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.